



# PAIEMENT DES AIDES

**VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCORD D'AIDE DE  
L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR  
VOTRE PROJET EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE  
L'EAU .**

**POUR DÉCLENCHER SON PAIEMENT 3 POINTS  
IMPORTANTES SONT À REMPLIR :**

**1  
2  
3**

**RESPECT DES  
DELAIS**

**RESPECT DES  
ENGAGEMENTS**

**FOURNITURE DES  
JUSTIFICATIFS DE  
PAIEMENT**

**Direction territoriale et maritime Seine-Aval**

**Contact : 02 35 63 61 30**





**Votre demande d'aide a été acceptée par les membres de la commission des aides . Vous avez reçu une convention ou décision d'aide qui vous le confirme.**

Elle est constituée de 2 documents à respecter :  
**les conditions générales**  
**les conditions particulières**



**RESPECT DES DELAIS**

**1**

**Les délais:**

Démarrer votre opération **après** l'autorisation de l'agence de l'eau notifiant par courrier la complétude de votre dossier (courrier dit "accusé de réception de dossier complet").

*Au sens de l'article 1 des conditions générales d'attribution et de paiement des aides de l'agence de l'eau, dans le cas où l'attributaire recourt à des prestataires pour l'exécution de l'opération, la date prise en compte pour apprécier le démarrage de l'exécution de l'opération est la date de signature du devis avec mention bon pour accord, en cas de marché la date indiquée dans le 1er ordre de service établi (de préparation ou de démarrage), pour les marchés sans ordre de service la date de notification du marché, d'affermissement ou la date de signature du bon de commande.*

Retourner la convention d'aide **dans les six mois suivant sa signature par l'agence de l'eau.**

Fournir toutes les pièces justificatives de solde **avant l'échéance de la convention** (cf page suivante).



**Démarrer votre opération avant l'autorisation de l'agence de l'eau, c'est perdre le bénéfice de votre aide.**





## RESPECT DES ENGAGEMENTS

2

### Les engagements:

En acceptant le soutien financier de l'agence de l'eau Seine-Normandie, vous vous engagez à respecter :

- les engagements des conditions générales notamment faire mention de l'aide de l'agence de l'eau et apposer son logo dans toute communication liée à l'opération,
- les engagements des conditions particulières l'objet de l'opération les "engagements de l'attributaire"

#### CONDITIONS PARTICULIERES

AGENCE DE L'EAU  
SEINE-NORMANDIE

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE N° 1036217 (1) 2021

#### TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

##### 4. ENGAGEMENT DE L'ATTRIBUTAIRE

Fournir la date des deux ordres de services (préparation et chantier).

Les travaux sur réseaux font l'objet de contrôles préalables à la réception réalisés conformément aux spécifications de contrôle de réception des travaux de réhabilitation collecteur de D.inf. égale 1000 mm et ovoïdes équivalent (hors remplacement).

Les travaux sur réseaux font l'objet de contrôles préalables à la réception réalisés conformément aux spécifications de contrôle de réception des réseaux neufs D.inf. égale 1000 mm.

##### 5. DISPOSITIONS PARTICULIERES DE PAIEMENT

*Toutes les pièces justificatives de cette aide doivent être transmises à l'agence de l'eau sous 48 mois, à partir du 13/12/2021 soit avant le 13/12/2025*

##### 6. PRESENTATION DE LA DEMANDE DE SOLDE

Délai de transmission des pièces de solde de l'ordre de 48 mois.

##### 7. DATE D'EFFET CONTRACTUEL

La présente convention prend effet à compter du 13/12/2021.

## DEMARCHES SIMPLIFIEES : la nouvelle plateforme dédiée du dépôt de votre demande à son paiement

Comme pour les dépôts de demandes d'aides, les actions pour obtenir le paiement de votre avance ou subvention s'effectuent sur la plateforme **DEMARCHES SIMPLIFIEES**.

La plateforme est accessible sur le site internet de l'agence de l'eau Seine-Normandie :

<https://www.eau-seine-normandie.fr>

The screenshot shows the website interface for 'eau seine normandie'. The main navigation bar includes 'L'AGENCE', 'LE COMITE DE BASSIN', 'DOMAINES D'ACTION', 'REDEVANCES ET AIDES', 'QUALITE DE L'EAU', and 'CYCLES DE L'EAU'. The 'REDEVANCES ET AIDES' section is active, displaying links for 'LES REDEVANCES DU PROGRAMME "EAU ET CLIMAT" 2015-2024', 'LES AIDES DU PROGRAMME "EAU ET CLIMAT" 2019-2024', 'PRIME ET AUTOSURVEILLANCE', 'LES APPELS A PROJETS', and 'SPECIFICATIONS DE L'AGENCE DE L'EAU'. At the bottom, there are buttons for 'Formulaires des redevances', 'Télédeclarations des redevances', 'Formulaires de demande d'aide et justificatifs de paiement', and 'Démarches simplifiées'. A hand cursor is pointing at the 'Démarches simplifiées' button.





# FOURNITURE DES JUSTIFICATIFS DE PAIEMENT

3

## Justificatifs de paiement

La liste des pièces à fournir pour le paiement est accessible sur le site <https://www.eau-seine-normandie.fr>



Type d'opération	Pour un acompte		<b>Pour le solde</b> <b>Dans tous les cas transmettre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>les pièces justificatives de la réalisation des engagements et du respect des spécifications agence prévus à l'article 4 de la convention d'aide financière</li> <li>le plan de financement définitif signé, en cas de co-financement public</li> </ul>
		<b>Aides attribuées</b> • avant le 01 10 2022 < 75 000 € <b>Aides attribuées</b> • après le 01 10 2022 < 200 000 €	<b>Aides attribuées</b> • avant le 01 10 2022 > 75 000 € <b>Aides attribuées</b> • après le 01 10 2022 > 200 000 €
Aide à l'investissement (tous travaux externalisés ex : STEP, réseaux, eaux pluviales...)	Acte engagement en cas de marché + OS de préparation de chantier / à défaut OS de démarrage des travaux / à défaut notification du marché  ou bon de commande daté et signé ou devis daté, signé avec mention « bon pour accord »  Pour les travaux sous charte réseaux assainissement les 2 OS sont exigés	Relevé récapitulatif des dépenses signé de l'attributaire Copie des factures acquittées pour les maîtres d'ouvrage de droit privé Dans les autres cas copie des factures ou situations de travaux sur demande de l'agence	Relevé récapitulatif de toutes les dépenses* signé de l'attributaire et du trésorier, de l'agent comptable ou du comptable avec références de paiement (pour les maîtres d'ouvrage de droit privé, à défaut de comptable ou de trésorier copie des factures acquittées) Décompte Général et Définitif en cas de marché de travaux Copie des factures ou situations de travaux (en l'absence de DGD) PV de réception sans réserves sur les travaux prévus dans la convention Pour les réseaux, rapports de contrôle prévus dans les spécifications et fiches récapitulatives des contrôles Pour les stations d'épuration, rapports de contrôle, plan de récolement, scénario SANDRE, manuel d'auto surveillance prévus dans les spécifications.  <b>L'attributaire s'engage à transmettre pour le solde toute facture ou complément à la demande de l'agence de l'eau.</b>
Etudes (toutes prestations de service externalisées ex : diagnostics, maîtrise)	Acte engagement en cas de marché + OS de préparation de chantier / à défaut OS de démarrage des travaux / à défaut notification du marché  ou bon de commande détaillé daté et signé ou devis daté, signé avec mention « bon pour accord »		Relevé récapitulatif de toutes les dépenses* signé de l'attributaire et du trésorier, de l'agent comptable ou du comptable avec références de paiement (pour les maîtres d'ouvrage de droit privé, à défaut de comptable ou de trésorier copie des factures acquittées) Décompte Général et Définitif en cas de marché Copies des factures (en l'absence de DGD)

Les justificatifs de dépenses doivent être certifiés par le payeur et conformes au modèle disponible sur le site <https://www.eau-seine-normandie.fr>

Toutes les pièces justificatives de solde sont à déposer **avant l'échéance de la convention.**